50160

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. *La présente proposition émane du réseau :*

   et se rapporte à l'établissement suivant :

Communauté française
Institut d'Enseignement de
Promotion Sociale
TOURNAI - ANTOING - TEMPLEUVE
Rue St-Brice, 53
7500 Tournai - Tél. 069/22.48.41

n° matricule : 5.402.005
n° de téléphone : 069/22.48.41

2. *Intitulé de l'unité de formation :*

752222U21R1

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION - PASCAL NIVEAU 2
+ Nom du langage

752222U21R1

3. *Finalités de l'U.F. :* *repris en annexe n°1 de 1 page(s)*

4. *Prérequis de l'U.F. :* *repris en annexe n°2 de 1 page(s)*

5. *Classement de l'U.F.:*

Enseignement secondaire de transition du degré supérieur

6. *Recommandations particulières pour la constitution des groupe ou de regroupement* *repris en annexe n°3 de 1 page(s)*

7. *Titre délivré à l'issue de l'U.F. :*

Attestation de réussite de
INFORMATIQUE - PROGRAMMATION - Niveau 2
La dénomination du langage apparaîtra dans le libellé de l'attestation.

8. Programme du (des) cours : repris en annexe n°4 de 1 page(s)

9. Fixation des capacités terminales :
repris en annexe n°5 de 1 page(s)

10. Profil du (des) chargé(s) de cours :
repris en annexe n°6 de 1 page(s)

50160

11. *Horaire de l'U.F. :*

A. Horaire minimum

	Classement des cours	Nb total de périodes
1. Dénomination des cours		
Cours technique	CT T	10
Laboratoire	CT L	50
2. Part d'autonomie		
3. Conseil des études		
Admission des étudiants		
Rattrapage		
Bilan final		
Total des périodes		60

B. Part supplémentaire éventuelle

Total des périodes

C Total général des périodes 60

12. *Date de la proposition :* 03/10/92
Le Chef d'établissement de la C.F.
Ch. MASSY

13. *Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)*
Intitulé à reformuler
(Voir annexe)

Date : 04.11.92 *Signature :* LANOTTE

14. *DECISION : ACCORD - ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD*

Motivation de la décision :

Date : 13 NOV. 1992 *Signature :* J. MEUNIER

ANNEXE (dossier pédagogique).

Etablissement :

I.E.P.S. - C.F. - TOURNAI-ANTOING-TEMPLEUVE

rue Saint-Brice, 53
7500 TOURNAI

5.402.005

Unité de formation : *Code : 752222.U21R1*

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION - LANGAGE PASCAL - Niveau 2.

Par souci d'harmonisation dans les intitulés (cfr les U.F. Langues), la mention du langage précèdera le niveau de l'unité.



ANNEXE 1
Date:

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

1. poursuivre l'apprentissage de la programmation au travers d'un langage;
2. former l'étudiant à la démarche algorithmique et, d'une façon générale, à la manière spécifique dont l'informatique aborde les problèmes;
3. familiariser l' étudiant avec le traitement des données dynamiques.

ANNEXE 2
Date:

PREREQUIS DE L'UNITE DE FORMATION

Pour être admis comme élève régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante des capacités terminales de l'unité de formation suivante :

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION - Niveau 1
(dans le langage choisi)

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra portera sur la démarche et l'utilisation des éléments fondamentaux et non sur la seule restitution de définitions. Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite.

Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur de l'attestation de réussite de l' U.F. suivante :

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION - Niveau 1
(dans le langage choisi)

ou de l'une des formations courtes de régime 2 correspondantes :

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION - Niveau 1
(dans le langage choisi)

ou

INFORMATIQUE - LANGAGE BASIC - Niveau 3
(pour la langage Basic)

ou

INFORMATIQUE - LANGAGE PASCAL - Niveau 2
(pour le langage Pascal)

ANNEXE 4
Date:

PROGRAMME DES COURS

L'étudiant doit être capable de maîtriser et d'appliquer les notions suivantes:

- Adressage indirect des données.
- Structures dynamiques : piles, files, listes.
- Accès aux données, tris.
- Récursivité.
- Simulation de données dynamiques au sein de données statiques.

L'étude des instructions et commandes spécifiques au langage choisi se fera en corrélation avec la découverte des connaissances et procédés algorithmiques décrits ci-dessus.

Une attention particulière sera accordée à l'architecture de la programmation et à sa documentation.

Il est nécessaire que le service d'inspection soit informé du choix du langage au travers des horaires notamment.